

Il est convenu des modifications suivantes au mandat d'origine :

☐ Changement de prix de vente

Le nouveau prix de vente est fixé à :

☐ Changement de loyer

Le nouveau loyer est fixé à :

☐ Changement relatif aux honoraires :

- le nouveau montant est fixé à :

- la charge du paiement incombe à :

☐ Autres modifications :

